

ans de ma vie à la conservation forestière et c'est pourquoi je tiens à en dire un mot. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous n'allez pas déclarer que j'enfreins le Règlement. J'ai vu que vous me regardiez. De toute façon, les députés savent que depuis des années nous pressons le gouvernement fédéral d'agir en convoquant une conférence fédérale-provinciale et en utilisant le comité qui serait formé pour élaborer une politique nationale de conservation pour la forêt, la terre, le sol, l'eau, la faune et ainsi de suite.

Le comité proposé ici pourrait entreprendre ces travaux. Avec l'approbation de la Chambre et la consécration officielle du gouvernement, il pourrait peut-être instituer plusieurs sous-comités plus particulièrement chargés de différents problèmes, mais tous orientés vers le même objectif. Je saisis donc la présente occasion pour souligner la nécessité d'une collaboration fédérale-provinciale en matière de conservation nationale. Je continue de soutenir qu'une telle politique est nécessaire, car bien des organisations et des particuliers aussi savent que des dispositions sont nécessaires à tous les échelons de gouvernement si l'on veut empêcher l'exploitation abusive de nos ressources naturelles et établir des méthodes d'application nationale propres à en assurer la pérennité.

Si brillante que soit notre prospérité, c'est sûrement courir au désastre que de fonder notre avenir sur l'exploitation abusive et le gaspillage de nos ressources naturelles plutôt que sur leur conservation. C'est là un aspect de la proposition qui devrait, je pense, avec d'autres, retenir très sérieusement l'attention des tenants du gouvernement. Des gens ont pris des dispositions en ce sens à titre bénévole et sur le plan national, et je rends volontiers hommage aux mesures pratiques que les gouvernements fédéraux successifs ont prises devant les instances d'un nombre assez restreint de Canadiens qui s'intéressent à la conservation, à l'utilisation et à une saine mise en valeur de nos ressources naturelles.

Je me rends compte que le gouvernement a adopté un programme fiscal à cette fin. Notre politique des transports est orientée dans cette voie, en particulier le programme de subvention du tronçon ferroviaire qui relie l'Est et l'Ouest à travers l'Ontario septentrional. Il y a eu aussi la collaboration fondée sur une entente mutuelle avec les provinces pour la prise d'inventaires forestiers, le reboisement et, l'an dernier, ce qui est vraiment un point très important, la protection contre l'incendie. Notre groupe se rend compte du travail important accompli sous l'empire de la loi sur la conservation des eaux, la Commission de conservation des

Rocheuses orientales, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et les subventions affectées à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick.

Nous nous rendons compte des travaux de recherches exécutés en ces domaines par le service scientifique du ministère de l'Agriculture, la Division de la sylviculture, le laboratoire des produits forestiers, la Division des ressources hydrauliques, le Bureau des mines et le Conseil national de recherches. Nous nous rendons compte qu'au total, ces initiatives du gouvernement fédéral, réalisées en certains cas en collaboration avec les gouvernements provinciaux, contribuent dans une très grande mesure à la mise au point de mesures de conservation de nos ressources naturelles.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais rendre hommage à l'œuvre entreprise à cet égard par des groupements bénévoles de notre pays. Encore une fois, je voudrais féliciter l'Association forestière du Canada, qui a tant d'excellentes initiatives dans le domaine scolaire, dans le domaine des conférences, etc. Rendons aussi hommage à l'œuvre de l'Institut forestier du Canada et de l'Institut canadien de l'agriculture, qui se sont essentiellement occupés de la conservation du sol et des ressources hydrauliques, comme aussi au conseil de conservation provincial de l'Ontario, dont l'éloge n'est plus à faire, comme aussi à la conférence des ressources naturelles de la Colombie-Britannique créée en 1948.

J'ai été très heureux de l'occasion qui m'a été offerte de prendre connaissance du neuvième rapport, publié assez récemment. Qu'il me soit permis de citer des extraits de ce rapport, puisqu'il y est question des objectifs de ce groupement qui, sur le plan provincial, fait à cet égard œuvre extrêmement utile.

La conférence des ressources naturelles de la Colombie-Britannique est un groupement où sont représentés industriels, universitaires et personnalités officielles tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral. La conférence se préoccupe de la conservation, du point de vue de l'utilisation maximum de toutes les ressources naturelles de la Colombie-Britannique. Une réunion annuelle groupe les membres de cet organisme qui représente divers groupements. Le but premier de cette conférence est de favoriser l'intégration et la coordination de la mise en valeur des ressources naturelles dans la province.

Je tiens aussi à signaler le travail entrepris par la ligue de conservation de la Colombie-Britannique, ligue inspirée par l'honorable H. H. Stevens, qui a déjà fait partie du cabinet fédéral, ainsi que le travail entrepris par l'ensemble de l'industrie de la pâte et du papier au Canada, surtout en Colombie-Bri-